



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
14/10/2016

Dossier complet le
21/10/2016

N° d'enregistrement
2016 - 00-1965

1. Intitulé du projet

AGRANDISSEMENT SERRE MARAICHERE EXISTANTE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL DE LA COMTESSE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BATLLE Pierre

RCS / SIRET

4 1 1 0 6 5 8 4 0 0 0 0 1 8

Forme juridique EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
RUBRIQUE N°36	Projet d'agrandissement serre agricole existante de 6 438 m ² par l'ajout d'une serre d'occasion de même modèle de 10 219 m ² . Création d'une serre expérimentale de 8 781 m ² Projet global : 19 000 m ² <i>en tout il y aura = 2,55 ha de serres</i> <i>ce qui correspond à l'évaluation nécessaire pour l'évaluation des besoins en eau</i>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Extension d'une serre existante par l'ajout d'une serre de 10 219 m².

Création d'un abri froid expérimental de 8 781 m²

Ces nouvelles structures remplacent 10 000 m² de tunnels et 30 000 m² de cultures plein champs

Ces nouvelles structures sont destinées à la production de salade d'hiver (les plantations

débuteront courant septembre ; la dernière récolte interviendra fin avril)

Aucune culture d'été n'est envisagée à cause de la mise en place de la solarisation.

(désinfection naturelle des sols)

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de construction est dicté par l'évolution de l'activité vers des productions plus diversifiées adaptées aux marchés modernes.

Les exigences en matière de qualité, de fractionnement et de respect de l'environnement étant croissantes ; il nous est impossible de satisfaire notre clientèle sans augmenter et moderniser notre surface couverte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Construction de 19 000 m² de serres multichapelles froides sur un site comptant 179 400 m² de serres non chauffées destinées à la production de salade d'hiver.

Démontage de 10 000 m² de tunnels obsolètes existants.

La nouvelle construction sera adossée à l'ancienne serre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces nouvelles installations permettront la production sur ce site de salades à feuilles tendres répondant aux exigences, aux gammes et aux segmentations de notre clientèle.

Exemple, salades "type rouge" impossibles à produire dans la structure actuelle .

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au régime de "DECLARATION" au titre de la loi sur l'eau, rubrique 2.1.5.0

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure au "cas pas cas" dans le cadre de la réalisation de plus de 4 000 m² de "SHON" conformément à l'annexe de l'art R122-2 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface : 19 000 m ² - serre type "RABEU" occasion = 101.50 x 100.59 / ht 3.50 m - serre expérimentale = 51.28 x 171.24 / ht 4.50 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation Domaine de la Comtesse Route de Millas 66300 CASTELNOU "la colomina gran" <i>castelnon 87-1156</i> <i>Thuir C 1466 C 1467</i>	Coordonnées géographiques¹ Long. <u>2° 72' 83" 22</u> Lat. <u>42° 65' 20" 79</u> Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. <u>2° 72' 76" 35</u> Lat. <u>42° 65' 25" 21</u> Point d'arrivée : Long. <u>2° 72' 70" 02</u> Lat. <u>42° 65' 03" 74</u> Communes traversées : CASTELNOU et THUIR
---	---

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Culture de salade sous abris et maraîchage plein champs

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de CASTELNOU approuvé le 28-01-2013

PLU de THUIR approuvé le 15-07-2010

En zone agricole ces 2 documents d'urbanisme autorisent les constructions et installations nécessaires à l'activité agricole.

Le projet respecte leurs dispositions.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation

environnementale ? antérieur au Grenelle II / volet environnemental rapport de présentation conséquent car existence sur les 2 communes de zones naturelles protégées : Causse / Castelnou

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Prades / Thuir

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur concerné par le projet n'a pas d'enjeux environnementaux particuliers et est resté classé en zone A (agricole dans le PLU) conformément à sa vocation.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de THUIR
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les forages alimentant la ville de Perpignan sont sur la commune Saint Feliu d'Avall à 5 km. Le château d'eau de la commune de Thuir est à 2 km.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Qui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélevements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'irrigation se fera par un forage existant, déclaré à la DTTM Les besoins en eau pour l'irrigation des cultures seront assurés via le forage F2. - débit du pompage autorisé : 40 m ³ /h pour 12 850 m ³ / an - consommation pour 2 ha 55 de serres (culture salade) . 3 863 m ³ / 1ière rotation . 4 053 m ³ / 2ième rotation Soit 7 916 m ³ / an
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation (cf.PPRI Thuir)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement seront collectées et dirigées vers un bassin de rétention puis rejetées à débit régulé vers le fossé bordier de RD ; conformément au dossier loi sur l'eau
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone agricole traditionnelle sans autres enjeux
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Permet de conforter l'exploitation et les emplois qui y sont liés. 24 salariés dont 9 permanents

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur des terres cultivées, plusieurs serres et tunnels sont présents sur le secteur. L'exploitant souhaite moderniser son outil de travail pour améliorer, diversifier et sécuriser sa production de manière pérenne.

Du point de vue de la ressource en eau, un forage déclaré est actuellement utilisé pour l'irrigation.

Le projet entraînera une meilleure maîtrise de la ressource en eau.

Le seul impact est l'augmentation des ruissellements avec le remplacement des tunnels par des serres. Afin de compenser cette "imperméabilisation des ruissellements", un bassin de rétention a été prévu selon les prescriptions de la DDTM 66 ; de ce fait l'impact hydraulique est inexistant.

Ce projet dépasse 4 000 m² de surface de plancher mais n'entraîne pas la création de surfaces en dur et de fondations supplémentaires .

Ce sont des serres plastiques à usage unique d'abris pour les cultures.

Elle remplace des tunnels vétustes.

Les parcelles sont bordées de haies qui, outre le fait qu'elles freinent les forts vents de la plaine du Roussillon, permettent une meilleure intégration paysagère des constructions.

Le projet est situé dans une zone agricole identifiée dans 2 PLU approuvés ; il ne devrait avoir aucune incidence sur l'environnement.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous souhaitons qu'il soit dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à THUIR

le. 29 février 2016

Pierre BATLLE

EARL DE LA COMTESSÉ

Zone Artisanale

Av. des Cévennes

166300 THUIR

Tél. 04 68 53 04 26

Fax 04 68 53 33 10

SIRET : 411 086 840 00018

Signature

